

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17 SEANCE DU : VINGT-SEPT MARS DEUX MILLE VINGT TROIS
Nbre de membres présents : 13
Nbre de procurations : 01 Président : M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Nbre de membres votants : 14 Secrétaire : Mme Delphine BERNARDOT

Date de convocation : 17 mars 2023
Date de publication : 04 avril 2023

Présents : Mmes CRETIN-MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique,
GRUET Justine, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX
Jacqueline, CALLEJA DEL CASTILLO Maria-Del-Mar,
NICOLET Joëlle
MM DRUET Timothée, GAGNOUX Jean-Baptiste,
CIGLIA Fabrice, MOUGIN Alain, PANIER Yves,
POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :

N° : 27.03.23.18

M. GOMET Nicolas à M. DRUET Timothée

OBJET : VACANCES SENIORS ANCV CCAS – CENTRE SOCIAL ESCALE

Le Centre Social l'Escale, géré par l'association Loisirs Populaires Dolois en partenariat avec le Centre Social Olympe de Gouges, organise, avec l'Agence Nationale des Chèques Vacances et le Centre Communal d'Action Sociale, un séjour vacances réservé aux retraités dolois à GRUISSANS (11) du 21 au 28 mai 2023.

Ce séjour s'adresse en priorité aux personnes âgées qui ne peuvent partir en vacances pour des raisons économiques, psychologiques ou liées à leur état de dépendance. Le coût du séjour comprend l'hébergement, le transport, l'assurance annulation ainsi que la taxe de séjour.

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances dans le cadre de leur programme Seniors en Vacances attribue une aide financière sous conditions de ressources. L'aide étant versée directement au professionnel de tourisme et de loisirs.

Il est proposé de reconduire la prise en charge d'une partie des frais de transport, pour les personnes résidant à Dole, dans les conditions suivantes :

- En totalité pour les personnes bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées,
- À raison de 50 % pour les personnes qui peuvent prétendre à l'aide ANCV suscitée,
- Aucune participation pour les personnes qui ne rentrent pas dans les critères suscités.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** les dispositions relatives aux frais de transport, sous la forme d'une subvention équivalente, à l'association Loisirs Populaires Dolois qui a en gestion le Centre Social l'Escale.

Les crédits concernant ce programme sont inscrits au Budget Primitif 2023 du Centre Communal d'Action Sociale - Chapitre 65, Article 65134.

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-préfecture ; * Centre Social l'Escale ; * L'Association Loisirs Populaires Dolois
- * Trésorerie Principale ; * C.C.A.S. (2).

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.

Jean-Baptiste GAGNOUX

